



Remariage d'un marocain en situation irrégulière

Par **adilo31**, le **22/11/2008** à **21:32**

bonjour,
mon compagnon et moi souhaiterions nous marier pour pouvoir vivre enfin tranquille, sans stress de contrôle. Il est entré en France avec un visa de regroupement familial car il s'est marié avec une française d'origine marocaine au Maroc. Elle a demandé le divorce 3 semaines après. Depuis il est divorcé, le jugement est passé, mais il nous faut le jugement définitif et sans appel. Apparemment notre avocate nous a dit que c'était parti à Nantes au ministère des étrangers.
Je voudrais savoir si on peut se marier sans trop de problèmes vu qu'il s'est déjà marié. Ils vont sûrement croire à un mariage blanc... et le jugement définitif et sans appel est-il long à arriver??? et où faut-il se le procurer? Svp, aidez-moi, mon compagnon commence à perdre patience, ça fait plus d'un an qu'il fait rien car il ne peut pas travailler, et même moi je commence à avoir des problèmes financiers. Ça devient invivable. Je vous remercie.
Mlle Emilie D.

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **01:05**

salut "NOW PANIQUE" personne a le droit de refuser un mariage car sa fé parti de l'état civil français et toi tu es française alors ta le droit de te marier avec qui vous voulez en gros avec votre amoureux. lol. donne un peu de patience. j'étais en situation irrégulière et jme suis marié sans problème. c'est l'amour qui compte tout ira bien quand vous serez amoureux. si vous avez des questions je suis là. by

Par **adilo31**, le **23/11/2008** à **13:06**

je voulais savoir aussi si on donne notre adresse a la préfecture quand on demande a se marier est ce qu'elle a le droit de venir chez nous pour venir le chercher?en bref le temps qu'on fasse notre demande de mariage a la mairie et qu'on demande un récépissé? car son ex a été a la préfecture pour lui bloqué les papiers qd elle a demander le divorce, et il a du recevoir le kit depuis le temps.et je sais que qd les papiers ont été bloqué après c'est la galere c'est super long.je veut pas qu'on l'emmene dans un camp!ni au maroc!s'il repart au pays se sera avc moi...

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **23:25**

SLUT dans ce cas la il faut faire attention si il a un quitte territoire avns de faire le demarche contacter un avocat de droit dees etranger pour faire le recours contre l'expulsion.